COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

Envoyé en préfecture le 21/06/2024 Reçu en préfecture le 21/06/2024 Publiè le 21/06/2024

EXTRAIT DU REGISTE DU CONSEIL

ID: 074-247400682-20240514-2024_096-DE

Nº 2024-096

OBJET:

Transports interurbains Expérimentation d'une tarification plate sur la ligne Y92

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Les Gets, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 8 mai 2024

Présents:

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote:

 Procurations ont été données :

- par Josette VERNET à Jean-François BERGER,
- par Patrick BÉARD à Bernard FOURNET,
- par Myriam LEFANT à Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente informe les membres du conseil communautaire que la Région Auvergne Rhône-Alpes propose d'expérimenter pendant une année une tarification plate de 1,50 € sur l'ensemble des destinations de la ligne Y92 (Cluses – Taninges – Les Gets – Morzine) dongt 57% des usagers concernent le territoire du Haut-Chablais. Ce changement de tarification générerait une perte de recettes d'environ 45 000 €, prise en charge à 50 % par la Région. Sur les 50% restant, un abattement de 15% au titre de l'élasticité du tarif sera appliqué.

Pour mettre en place cette tarification, la Région a besoin d'un accord des deux EPCI compétents, la CCHC et la CCMG. L'accord obtenu de la CCMG permet déjà cette tarification à 1,50 € entre Cluses et Taninges (moyennant un financement de la CCMG de 8 200 €). Pour étendre cette tarification plate sur toute la ligne, la contrepartie serait une participation de la CCHC de 10 900 € pour la première année d'expérimentation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- décide de participer, pour une année, à cette expérimentation d'une tarification plate de 1,50 € sur l'ensemble des destinations de la ligne Y92,
- donne son accord sur la participation de la CCHC à hauteur de 10 900 €,
- charge Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié

Le:.....

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

La Présidente Yannick TRABICHET Le secrétaire de séance Gérald LOMBARD